AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0846
FR0010309096-FS0386

8 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGEREAL

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 avril 2016, la société de droit singapourien GIC Private Limited[1] (168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour 068912, République de Singapour), a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 avril 2016, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société CEGEREAL, et détenir 3 343 125 actions CEGEREAL représentant autant de droits de vote, soit 25% du capital et des droits de vote de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CEGEREAL hors marché[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée:

 « Conformément aux dispositions du paragraphe VII de l'article L. 233-7 du code de commerce et du paragraphe I de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la société GIC Private Limited déclare :

 - que le franchissement à la hausse des seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de CEGEREAL résulte de l'acquisition hors marché par GIC Private Limited, par l'intermédiaire de la société Euro Bernini Private Limited, auprès de certain affiliés de Northwood Investors LLC de 3 343 125 actions CEGERAL représentant 25% du capital et des droits de vote de cette dernière pour un prix de 35,65 € par action ;

 - que l'acquisition d'actions susvisée a été financée au moyen des fonds propres de son groupe ;

 - qu'elle agit seule et non de concert ;

 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de CEGEREAL mais envisage de poursuivre ses achats ;

 - qu'elle n'envisage pas de mettre en œuvre de stratégie particulière vis-à-vis de CEGEREAL et, par conséquent, qu'elle n'envisage pas de mettre en œuvre l'une quelconque des mesures visées à l'article 223-17, 6° du règlement général de l'AMF ;

[1] GIC Private Limited est détenue à 100% par le Gouvernement de la République de Singapour et a été désignée en qualité de gérant discrétionnaire des réserves de change de la République de Singapour. A ce titre, GIC Private Limited est le gérant discrétionnaire ultime des actifs détenus par GIC (Realty) Pte Ltd et ses filiales, en ce compris Euro Bernini Private Limited, *private limited company* de droit singapourien, société *holding* d'investissement dont l'objet est de détenir des actions CEGEREAL.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 372 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 7 avril 2016 par CEGEREAL.

- qu'elle n'est partie à aucun accord ni ne détient aucun instrument visés aux paragraphes 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de CEGEREAL ; et

- qu'elle envisage de demander la nomination de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de CEGEREAL ».
